

L'EDI pour la Carte BTP

Contact : edi.cartebtp@cibtp.fr

L'EDI : pourquoi ?

L'EDI : pour qui ?

L'essentiel sur l'EDI

Pourquoi l'EDI ?

- **Vos attestations provisoires et reçus de redevance sous 10 minutes* environ, sans aucune intervention de votre part** entre votre demande de cartes et l'envoi en retour des attestations provisoires et récépissés libératoires.
L'UCF veille à maîtriser voire réduire ce délai (indicateur clé de performance)
- **Échanges simplifiés et sécurisés** via notre portail et protocole sécurisés, sans intervention humaine, de 4h à 22h, 365 jours par an.
- **Intégré à votre SI : vous recevez le n° de suivi La Poste ou TNT de vos cartes** ainsi que nos autres données et documents et les intégrez à vos systèmes d'information : comptabilité, reporting, GED, SI RH...
- **Zéro papier – vos traitements manuels sont automatisés – ce service gratuit a fait ses preuves : il est opérationnel depuis mai 2018**

* Sous réserve de paiement / d'un solde d'avance de trésorerie suffisant pour honorer l'intégralité de la commande

Contact : edi.cartebtp@cibtp.fr

L'EDI : pourquoi ?

- Réduire vos coûts et délais
- Simple et sûr
- Intégré à votre SI RH / GED

L'EDI : pour qui ?

- Travail temporaire,
- Multi-établissements,
- Comptables et opérateurs de flux...

L'essentiel sur l'EDI

- Quels messages EDI ?
- Etapes de mise en œuvre

L'EDI : pour qui ?

➤ Entreprises de Travail Temporaire

Automatisez et simplifiez la mise à jour des cartes pour les missions des travailleurs intérimaires

➤ Comptables, opérateurs de flux et autres intermédiaires

Vous êtes l'interlocuteur unique de l'UCF, mandaté par plusieurs titulaires de comptes cartes BTP.

Vous recevez et mettez à disposition de vos clients toute l'information relative à leurs cartes BTP.

➤ Entreprises multi-sites, grandes entreprises, major ETT...

Centralisez la commande voire la gestion de vos cartes, livrées à toutes adresses en France métropolitaine. Vous conservez le bénéfice de la gestion par unité d'organisation.

Contact : edi.cartebp@cibtp.fr

L'EDI : pourquoi ?

- Réduire vos coûts et délais
- Simple et sûr
- Intégré à votre SI RH / GED

L'EDI : pour qui ?

- Travail temporaire,
- Multi-établissements,
- Comptables et opérateurs de flux...

L'essentiel sur l'EDI

- Quels messages EDI ?
- Etapes de mise en œuvre

L'essentiel sur l'EDI : quels messages ?

Des échanges normalisés par envoi de fichiers :

- Les lignes sans anomalie sont immédiatement traitées par l'UCF
- Vous êtes informés du résultat de chaque étape du traitement
- Pour chaque envoi, vous recevez la liste des éventuelles anomalies afin de les corriger
- Vous pouvez **intégrer à votre SI (RH, GED, comptabilité, reporting) les messages et documents** transmis en retour par l'UCF (attestations provisoires et récépissé libératoire disponibles environ 10 minutes après réception de votre demande de cartes, données d'inventaire Cartes et commandes...

Les différents messages EDI

Demande de Mandat

Demande de Cartes

7 types de mise à jour de cartes et/ou missions

Demande d'état de stocks

Exemple avec un fichier de demande de carte :



Contact : edi.cartebtp@cibtp.fr

L'EDI : pourquoi ?

- Réduire vos coûts et délais
- Simple et sûr
- Intégré à votre SI RH / GED

L'EDI : pour qui ?

- Travail temporaire,
- Multi-établissements,
- Comptables et opérateurs de flux...

L'essentiel sur l'EDI

- Quels messages EDI ?
- Etapes de mise en œuvre

L'essentiel sur l'EDI : les étapes de mise en œuvre

A. Partenaires EDI

1. Développez les fonctions d'envoi, de réception et d'intégration des messages EDI
2. Souscrivez une convention EDI
3. Configurez votre espace partenaire sur notre portail sécurisé en lien avec le service *Exploitation IT* de l'UCF
4. Déclarez la liste des entreprises (SIREN) qui vous mandatent pour agir en EDI pour leur compte

B. Tiers payeur – il peut s'agir du partenaire EDI, de l'entreprise qui le mandate ou d'un Tiers ...

5. Souscrivez une convention « *avance de trésorerie* » et versez un acompte

C. Titulaires de comptes Carte BTP...

6. Connectez-vous à votre compte et validez le mandat EDI dans votre espace « Mandathèque »

Contact : edi.cartebtp@cibtp.fr

L'EDI : pourquoi ?

- Réduire vos coûts et délais
- Simple et sûr
- Intégré à votre SI RH / GED

L'EDI : pour qui ?

- Travail temporaire,
- Multi-établissements,
- Comptables et opérateurs de flux...

L'essentiel sur l'EDI

- Quels messages EDI ?
- Etapes de mise en œuvre